



Réaliser le diagnostic de son système maraîcher pour l'améliorer

Comprendre via un diagnostic complet le fonctionnement global d'un système de production en maraîchage, en voir les failles éventuelles et être en mesure de trouver des solutions pour l'améliorer.

Déroulé – 2 jours et 3h en individuel

Jeudi 17 déc. : Présentation de l'outil diagnostic

- Le diagnostic permet de prendre en compte les choix et aspects techniques de votre structure, les aspects économiques, mais aussi les aspects sociaux et organisationnels (temps de travail, etc.). C'est donc un outil pour avoir une analyse globale et un regard « extérieur » sur votre système maraîcher.
- Application sur une ferme

Jeudi 7 ou vendredi 8 Janv. : Remplissage de l'outil diagnostic

3h en individuel : visite de votre ferme par Stéphanie Gazeau et aide pour remplir le diagnostic.

Jeudi. 21 Janv. : Résultats anonymes des diagnostics et stratégies d'amélioration des systèmes

- Restitution puis analyse collective et comparaison des résultats des projets par le groupe, des indicateurs techniques, environnementaux, humains et économiques des projets.
- Réflexion sur des stratégies d'amélioration à mettre en place selon les projets.

Date :

J. 17 Déc. 2020
J. 7 ou V.8 Janv. 2021
J. 21 Janv. 2021

Horaires : 9h30 à 17h30

Lieu : Haute-Vienne

Public :

toute personne souhaitant étudier et améliorer son système d'exploitation global en maraîchage

Intervenant :

Stéphanie Gazeau,
Conseillère technique régionale légumes bio à la Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente (MAB 16)

Resp. Formation :

Marion Chauprade

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur PPP) ou inscrits Pôle Emploi (AIF).

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.



Tarifs et prises en charge :

-**Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa ou Fafsea.** Attention depuis 2018 votre "crédit" VIVEA est plafonné à 2000€/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr.

-**Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

-**L'adhésion 2020** à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

INSCRIPTIONS AVANT LE 03/12/2020

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet dans le cadre de son ppp
- Autre :

Formalités d'inscription (pour les porteurs de projet uniquement) :

- Je joins une copie de l'attestation d'éligibilité délivrée par le CEPPP.

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais auprès de l'ADEAR Limousin :**

contact@adearlimousin.com

05 87 50 41 03

ADEAR – Association pour le développement de l'emploi agricole et rural
Safran - 2 avenue Georges Guingouin - CS 80912 Panazol - 87 017 LIMOGES - Tel: 05 87 50 41 03

*Voir nos CGS et RI sur la page formation de notre site internet : adearlimousin.com

* modalités d'accès des personnes en situation de handicap : nous contacter.